Jay Examiné par ordre de l'Academie Royale
de Chirurgie deux observations envoyées a
cette compagnie, par Mr. Lingré; avec des
Reflexions tres judicieuses sur L'usage des
tentes et des setons dans Le traitement des
playes faites par armes a feu. L'auteur
y parle en homme egalement instruit et
versé dans La theorie et dans La pratique
de notre art, il ne veut pas quon se
serve de tentes ni de setons, dans tous les
cas où ils peuvent etre ou devenir corps
etrangers capables de gêner ou dinterrompre
L'oscillation des tuyaux qui composent nos
parties, et il y employe au contraire, tous les
moyens propres a debrider ~~ou~~ a detendre
tout ce qui peut estre susceptible d'inflammation
ou d'etranglement. Sa methode est d'autant
plus estimable quelle seconde parfaitement les

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC 59 n°23

intentions de La nature et quelle s'accorde
entierement avec celle que suivent aujourd'huy
tous Les membres de cette Compagnie, tant
a Paris Lorsque L'occasion s'en presente, que
dans Les armeés de sa majesté ou
plusieurs de nos confreres ont l'honneur
d'etre employés: C'est pourquoy j'estime
que Le petit ~~Recueil~~ de Mr. Lingré
pourra trouver place dans ~~Les~~ Les memoires
de l'academie, sans neanmoins souscrire
a la proscription absolue qu'il pretend
qu'on doit faire des setons et des tentes
dont il veut faire un abolissement
eternel (ce sont ses termes) car il est des
cas où Lun et Lautre peuvent avoir
Leur utilité en bonne Chirurgie. fait
a paris ce 10 Janvier 1747. Caumont